

*« Pour Fouquet, dit le roi Louis XIV, l'on pourra trouver étrange que j'aie voulu me servir de lui. quand on saura que dès ce temps-là ses voleries m'étoient connues; mais je savois qu'il avoit de l'esprit et une grande connoissance du dedans de l'Etat, ce qui me faisoit imaginer que, pourvu qu'il avouât ses fautes passées et qu'il me promit de se corriger, il pourroi tme rendre de bons services.*

*« Mais cependant, pour prendre avec lui mes sûretés, je lui donnai dans les finances Colbert pour contrôleur, homme en qui j'avois toute la confiance possible, parce que je savois qu'il avoit beaucoup d'application, d'intelligence et de probité. »*

Nicolas Fouquet, marquis de Belle-Isle, fils d'un conseiller d'état, naquit en 1615. Reçu maître des requêtes à vingt ans et procureur général du parlement à trente-cinq, la place de surintendant des finances lui fut donnée en 1653. Il dépensa près de 36.000.000 (?) d'aujourd'hui à sa maison de Vaux; il donnait plus de pensions que le Roi, achetait tous ceux qui voulaient se vendre, joignant au goût des arts et des lettres celui de la volupté et même de la licence.

« C'était (dit l'abbé de Choisy), le plus grand, le plus hardi des dissipateurs, ce qu'on nomme vulgairement un bourreau d'argent.»

Madame de Matzeville dit : « Un grand voleur. »

Louis XIV eut d'abord beaucoup d'indulgence pour lui. Il lui fit entendre qu'il n'ignorait pas ce qui s'était passé, mais qu'il exigeait de la fidélité pour l'avenir, et qu'il voulait connaître au juste l'état des finances. Fouquet ne put se persuader qu'un prince de vingt ans se captiverait pendant plusieurs heures de la journée pour vérifier des comptes.

Il promit tout, et remit assez régulièrement les états au roi; mais le jeune monarque les communiquait le soir à Colbert, qui lui en montrait les vices et lui faisait voir que partout la dépense était exagérée et la recette diminuée, afin de conserver les moyens le continuer la profusion.

Le lendemain, le Roi faisait au surintendant de ces observations d'un homme à demi instruit, tant pour lui montrer qu'il ne perdait pas son objet de vue que pour essayer si à force de tentatives il ne l'amènerait pas à être sincère; et toujours il le trouvait fidèle à son déguisement.

Cette épreuve dura plusieurs mois, Fouquet trompant, Louis paraissant trompé, et Colbert l'empêchant de l'être. Dès que Fouquet fut arrêté tout le monde l'abandonna, et ceux mêmes qui avoient jusque-là vécu de ses libéralités eurent peine à convenir qu'ils l'eussent jamais connu.

Une commission fut nommée pour le juger; le procès ne fut terminé qu'au bout de trois ans. On blâmait devant Turenne l'emportement de Colbert contre Fouquet et on louait la modération qu'affectait Letellier :

« Effectivement, dit Turenne, je crois que M. Colbert a plus d'envie qu'il soit pendu, et que M. Letellier a plus de peur qu'il ne le soit pas. »

Destitué et arrêté sur l'ordre de Louis XIV en 1661 pour malversations, condamné à la confiscation de ses biens et au bannissement hors du royaume, il vit sa peine amplifiée par le roi, en vertu de ses pouvoirs de justice, à l'emprisonnement à vie. Il meurt le 23 mars 1680 à Pignerol sous les yeux de son fils, le comte de Vaux, qui se trouve là en visite. La mort est due à une crise d'apoplexie, causée par une hémorragie cérébrale, et fait suite à une longue maladie.